

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 25 mars 2008, à 19h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Norman Thibault, conseiller
 Monsieur Paul-Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller
 Madame Diane Lachaine, conseillère

EST ABSENT : Monsieur André Bourassa

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette session, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la session spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 4741-03-2008
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la session spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale
3. Avis de motion – règlement décrétant des travaux de mise aux normes mécanique de l'hôtel de ville et autorisant un emprunt
4. Période de questions
5. Levée de la session

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 4742-03-2008
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES MÉCANIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT

Conformément à l'article 445 du Code municipal, il est donné à la présente assemblée, par Madame la conseillère Diane Lachaine, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente pour adoption, un projet de règlement décrétant des travaux de mise aux normes mécanique de l'hôtel de ville et autorisant un emprunt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 4743-03-2008
LEVÉE DE LA SESSION SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente session spéciale à 19h43.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe